

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision : 18/01/2021

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile de Cade vraie**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Industriel et/ou domestique. Ingrédients pharmaceutique / détergence /aromatisant // aromathérapie / nombreux usages domestiques et vétérinaires ancestraux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison social : Mon-Droguiste.Com

Adresse : 39 Bis Rue Du Moulin Rouge - 10150 Charmont Sous Barbuise - France

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com - Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +3333 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

http://www.who.int/gho/phe/chemical__safety/poisons_centres/en/index.html

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Classification :

GHS07

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)

Irritation oculaire (Catégorie 2)

Mention de danger :

H317, H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogramme de danger :



GHS07

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision : 18/01/2021

Informations supplémentaires sur les dangers :

Aucunes à notre connaissance sur les dangers

3. Composition - informations sur les composants

3.1. Substances

3.1.1. Compositions :

Huile de Cade empyreumatique pure (100%).

3.1.2. Synonymes :

Huile de Cade vraie, Huile de Cade, Huile de Cade Empyreumatique, Goudron de bois de Cade, Cade Oil, Juniper, Juniperus Oxycedrus, ext.

Nom de la substance	N°CE/CAS	(%)	Classification Selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :
Huile de Cade	CE : 289-969-0 CAS : 8013-10-3	100	Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319

Nom INCI : Juniperus Oxycedrus Tar

Nom IUPAC : Huiles de cade, tirées du bois de Juniperus oxycedrus, Cupressacées.

Formule moléculaire : UVCB - Extraits de Juniperus oxycedrus, Cupressacées, et leurs dérivés physiquement modifiés tels que teintures, concrètes, absolus, huiles essentielles, oléorésines, terpènes, fractions déterpénées, distillats, résidus, etc.

Autres substances :

Néant

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

Consulter un médecin.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinctions appropriées

En cas de début d'incendie, utiliser de la mousse ou du CO2. Pour des incendies plus importants, appliquer de l'eau le

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision : 18/01/2021

plus rapidement possible. Utiliser de grandes quantités d'eau sous forme de brume ou de pulvérisation. Noyer les containers concernés avec de grandes quantités d'eau.

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

La nature des produits de décomposition n'est pas connue.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un système de respiration autonome et une tenue de protection chimique/thermique.

5.4 Autres informations

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisation de matériaux absorbants inertes (chiffons, sable, sciure...).

6.4 Références aux autres sections

Se référer au point 8 (Contrôles de l'exposition) et au point 13.1 (Méthodes de traitement des déchets).

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais à l'abri de la lumière et de la chaleur. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Utiliser des récipients en acier inoxydable, verre, ou polyéthylène haute densité.

7.3 Utilisation(s) particulières(s)

Non identifié.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôle technique appropriés

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision : 18/01/2021

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

8.2.2 Mesure de protection individuelle

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

- Protection des yeux / du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

- Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

- Protection du corps

Vêtements étanches, Tenue de protection antistatique ignifuge, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

-Mesure(s) d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, avant de fumer et avant d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Autre(s) information(s) :

Enlever et nettoyer (y compris à l'intérieur) les vêtements, gants contaminés avant une nouvelle utilisation.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide huileux

Couleur : brun sombre

Odeur : fumée

pH : donnée non disponible

Point d'ébullition : 184 °C @ 760 mmHg

Point d'éclair : > 93 °C - coupelle fermée

Densité relative : 0,950 - 1,055 g/cm³ à 25 °C

Hydrosolubilité : Très peu soluble dans l'eau. Partiellement soluble dans l'éthanol : 1 volume d'huile pour 9 volumes à 95°C.

Température de décomposition : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision : 18/01/2021

Propriétés explosives : le mélange n'est pas explosif

Propriétés comburantes : le mélange n'est pas comburant

9.2 Autres informations

Non identifié.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles à l'air .

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non identifié

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Orale (rat) : 8014 mg/kg (Food & Cosmetics toxicology, vol. 13, Pg. 773, **1975**)

Remarques: Effet comportemental: somnolence (activité générale diminuée), troubles digestifs

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Dermale (lapin) > 5000 mg/kg (Food & Cosmetics toxicology, vol. 13, Pg. 773, **1975**)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : irritant. Irritant oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : donnée non disponible

Cancérogénicité : aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Donnée non disponible

Effet potentiel sur la santé

Inhalation : Donnée non disponible

Ingestion : Peut être nocif par ingestion.

Peau : Peut provoquer une sensibilisation cutanée.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Signes et symptômes d'une exposition :

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Autres informations : Néant.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision : 18/01/2021

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les réseaux d'eaux usées ou le sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets autorisé. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur, selon la directive 2008/98/CE pour l'Europe.

13.2 Nettoyage

Nettoyage à la vapeur d'eau des éléments souillés, avec aération du local.

14 Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2013).

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

16 Autres informations

Fiche de sécurité – étiquetage

La classification et l'étiquetage de l'huile de Cade vraie ont été établis en application du règlement européen (CE) N° 1907/2006 (REACH), 453/2010 (modification de l'Annexe II Huile de Cade Vraie Page 9 du règlement N°1907/2006 REACH portant sur la Fiche de données de sécurité), et du règlement 1272/2008 (CLP).

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision : 18/01/2021

Bibliographie - Législation européenne :

Journal officiel des Communautés européennes, n ° L 132 (1 juin 1996) :

Publication de la décision 96/335/CE du 8 mai 1996 portant établissement d'un inventaire et d'une nomenclature commune des ingrédients employés dans les produits cosmétiques, conformément à l'article 6 (1) de la directive «produits cosmétiques 76/768/CEE. Cette substance est inscrite à la section I sous les références :

Nom INCI: JUNIPERUS OXYCEDRUS TAR

Dénomination INN : NA

Nom chimique IUPAC : Huiles de cade, tirées du bois de Juniperus oxycedrus, Cupressacées

Fonction: agents antipelliculaires

Publication du Conseil de l'Europe :

Plants in cosmetics – Potentially harmful components Volume III ; Concil of Europe Publishing, éditeur ; Septembre 2006, Strasbourg ; ISBN :92-871-5912-2. Section 17, PAH (Wood Tars), pp. 179-186.

Conclusions / recommandations : Les goudrons végétaux sont des mélanges complexes, dont la composition n'est pas bien définie, car ils varient considérablement en fonction de l'origine des substances végétales et du processus de fabrication. Ils contiennent parfois des teneurs significatives en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Certaines de ces molécules sont des CMR de catégorie 2 en raison de leur potentiel cancérigène. Les goudrons végétaux ne sont donc pas recommandés pour une utilisation dans les cosmétiques. Cependant, la rectification de ces goudrons, en particulier l'huile de cade et l'huile de bouleau, peut conduire à une concentration de HAP très faible (environ 1 ppb). L'utilisation de goudrons végétaux bruts dans des cosmétiques devrait donc être interdite. Seule l'utilisation d'huile de cade rectifié ou de l'huile de bouleau devrait être autorisée, à condition que la teneur en HAP (benzopyrène et 1,2-benzanthracène) dans le produit fini ne dépasse pas 1 ppb.

Cette fiche a pour objectif de décrire les risques et les moyens de prévention concernant le produit et les utilisations du produit visés au paragraphe 1.

Les informations contenues dans cette fiche ne prétendent pas être exhaustives. Elles sont données de bonne foi et sont basées sur l'état actuel des connaissances du fabricant à la date de sa rédaction. Elles ne sont valables que pour le produit en tant que tel et les utilisations mentionnées au paragraphe 1. Les informations décrites dans la présente fiche de données de sécurité peuvent ne pas être applicables si le produit vient à être mélangé avec d'autres substances ou mélanges chimiques.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

L'utilisateur du produit s'engage à informer le fabricant de tout retour d'expérience lié à l'utilisation du produit dans le cadre des utilisations déterminées au paragraphe 1 Huile de Cade Vraie Page 10

Pour toute autre utilisation que celle décrite au paragraphe 1, l'utilisateur sera seul responsable de cette autre utilisation et devra déterminer seul les risques et moyens de prévention pour cette autre utilisation.
